



LA FARLÈDE

ARRETE DE MISE A JOUR DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

N° U/2013-001

Hôtel de Ville

Place de la Liberté
83210 LA FARLÈDE
Tel : 04 94 27 85 85
Fax : 04 94 27 85 70
maire@lafarlede.fr
www.lafarlede.fr

Service aménagement,
grands travaux,
urbanisme, cadastre,
foncier
04 94 27 85 87
urbanisme@lafarlede.fr

Le Maire de La Farlède,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 123-13, R 123-14 et R 123-22,

VU le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12.04.2013,

VU notamment les plans et documents ci-annexés, liste et carte des servitudes d'utilité publiques,

VU l'arrêt du Conseil d'Etat, en date du 07.11.2012, annulant l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, en date du 15.01.2010, rendant le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Vallée du Gapeau de nouveau applicable et l'intégrant dans les servitudes d'utilité publiques de la commune de La Farlède,

ARRETE

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'emprise de la servitude d'utilité publique relative au PPRI Vallée du Gapeau a été reportée sur la carte des servitudes d'utilité publique, et la liste des servitudes a été complétée de la mention de la servitude d'utilité publique relative au PPRI Vallée du Gapeau.

Article 2 - La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- Au service urbanisme de la Mairie de La Farlède,
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var,
- A la Préfecture du Var.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Article 4 – Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à La Farlède, le 25 juin 2013

Le Maire

Docteur Raymond ABRINES

